

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 22 et 23 avril 2013

2013 DJS 175 - 2013 DPVI 402 Subvention (12.000 euros) et avenant à convention avec l'association Strata'j'm Paris (20e).

Mme Isabelle GACHET et Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 9 avril 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose une subvention et l'avenant à convention avec Strata'j'm Paris, 86-88, rue des Couronnes (20e),

Vu l'avis du conseil du 20^e arrondissement, en date du 11 avril 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Isabelle GACHET, au nom de la 7e commission et par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer l'avenant à convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec Strata'j'm Paris, 86-88, rue des Couronnes (20e).

Article 2 : Une subvention d'un montant 12.000 euros est attribuée à Strata'j'm Paris (33381/33381/2013_00247) pour son fonctionnement.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse" du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2013 et suivants, sous réserve de la décision de financement.